

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle du Conseil, le **lundi 6 août 2018 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller  
Madame Christine Imbeau, conseillère  
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Est également présent :

Monsieur Michel Poirier, greffier adjoint

Sont absents :

Monsieur Sylvain Houle, conseiller  
Madame Brigitte Minier, conseillère  
Monsieur Daniel Desroches, directeur général

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 6 août 2018.
2. Procès-verbaux des séances ordinaire du 3 juillet 2018 et extraordinaire du 16 juillet 2018.
3. Bordereaux des comptes à payer 2018-08-A, 2018-08-B, 2018-08-C, 2018-08-D et rapport sur les dépenses autorisées.
4. Rapport des ressources humaines 2018-07.
5. Adjudication de l'émission d'obligations au montant de 1 640 900,00 \$ - Accusé réception.
6. Suspension sans solde d'un employé.
7. Nomination du maire suppléant pour le prochain terme.
8. Renouvellement de mandats de membres au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
9. Appui à la " Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire ".
10. Demande de subvention à la Ville de Mont-Saint-Hilaire par Le Goût-Heure, COOP de solidarité.
11. Demande d'aide financière de l'Association des pomiculteurs de Mont-Saint-Hilaire - " Croquez Mont-Saint-Hilaire 2018 ".
12. Autorisation de signature concernant une nouvelle entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale.
13. Autorisation de signature relative à l'addenda I à l'entente intermunicipale concernant la période de transition pour la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

14. Compte rendu de la réunion ordinaire du 27 juin 2018 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
15. Comptes rendus des rencontres no 21 du 31 mai 2018, no 22 du 14 juin 2018, no 23 du 21 juin 2018 et no 24 du 10 juillet 2018 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
16. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 31 juillet 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
17. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2018-49, 2018-54, 2018-59, 2018-63, 2018-66, 2018-67, 2018-69, 2018-70, 2018-72, 2018-73, 2018-74, 2018-75, 2018-76 et 2018-77.
18. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2018-68 et 2018-71.
19. Demande de dérogation mineure 2018-05 relative au 500, rue Mauriac.
20. Demande d'autorisation pour une occupation du domaine public - 497, rue Viens.
21. Adoption du Règlement numéro 1001-5, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 1001 concernant la régie interne du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ".
22. Adoption du Règlement numéro 1235-3, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de créer une nouvelle zone pour accueillir des activités d'hébertisme à l'intérieur d'un bois d'intérêt à même la zone AF-11 ".
23. Adoption du Règlement numéro 1274, intitulé: " Règlement abrogeant le Règlement numéro 981 sur les salles et appareils d'amusement ".
24. Services professionnels en ingénierie en matière de contrôle qualitatif des matériaux pour des travaux de réfection d'infrastructures urbaines de la rue Campbell (de montée des Trente à rue Fortier).
25. Octroi du contrat FIN 2018-01 concernant des services professionnels pour l'audit des états financiers consolidés pour les exercices financiers 2018-2019 et 2020.
26. Octroi du contrat ING 18-E03-A02 concernant l'inspection télévisée des réseaux d'égouts.
27. Questions de l'assistance.
28. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2018 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

...Monsieur le maire ouvre la séance.

2018-297

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 6 août 2018 soit et est approuvé par ce conseil.

**2018-298**      **PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018 ET EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 3 juillet 2018 et extraordinaire du 16 juillet 2018 soient et sont approuvés par ce conseil.

**2018-299**      **BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2018-08-A, 2018-08-B, 2018-08-C, 2018-08-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2018-08-A, au montant de 3 953 856,47 \$, numéro 2018-08-B, au montant de 3 050,82 \$, numéro 2018-08-C, au montant de 546 555,31 \$, numéro 2018-08-D, au montant de 1 648 728,28 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2018-08, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 1<sup>er</sup> août 2018, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 29 juin au 31 juillet 2018.

**2018-300**      **RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2018-07**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2018-07 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 17 juillet 2018, soit et est approuvé par ce conseil.

**2018-301**      **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 1 640 900,00 \$ - ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception de l'adjudication par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 5 juillet 2018, de l'émission d'obligations au montant de 1 640 900,00 \$, à la firme BANQUE ROYALE DU CANADA, au montant de 1 640 900,00 \$, au prix de 100,00 \$ du 100,00 \$, le tout tel qu'indiqué au document, intitulé: " Adjudication - Vente d'obligations par soumissions publiques " joint en annexe " A " à la présente résolution.

2018-302

**SUSPENSION SANS SOLDE - EMPLOYÉ 754114**

CONSIDÉRANT l'article 52 de la *loi sur les cités et villes* qui permet au maire de suspendre sans traitement un employé de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exercé ce pouvoir le 25 juillet 2018 dans le but de suspendre l'employé 754114;

CONSIDÉRANT QUE le maire doit faire rapport au conseil à la séance suivant cette suspension;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil entérine la suspension sans solde de l'employé 754114, et ce, pour la période du 25 juillet au 31 juillet 2018 inclusivement.

2018-303

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LE PROCHAIN TERME**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
et adoptée à l'unanimité :

Que monsieur le conseiller Sylvain Houle soit et est nommé maire suppléant pour la période du 20 août au 19 novembre 2018.

2018-304

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les mandats de messieurs François Paradis et Claude Rainville, à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, viendront à échéance le 6 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Paradis et Rainville ont signifié leur intérêt à l'effet de poursuivre leur mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et de l'article 14 du Règlement numéro 1231 constituant le comité consultatif d'urbanisme, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de renouveler le mandat des membres dudit comité;

EN CONSÉQUENCE;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle le mandat de messieurs François Paradis et Claude Rainville, à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 7 septembre 2018 au 6 septembre 2020.

2018-305

**APPUI - " SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE "**

CONSIDÉRANT QUE la " Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire " aura lieu du 23 au 29 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE le Canadien National demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la " Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire ", qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2018.

2018-306

**DEMANDE DE SUBVENTION À LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - LE GOÛT-HEURE, COOP DE SOLIDARITÉ**

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par le conseil d'administration de Le Goût-Heure, COOP de solidarité;

CONSIDÉRANT QUE les buts principaux de cette coopérative de solidarité sont de fournir à l'école Au-Fil-de-l'Eau des repas de qualité à des prix qui permettent au plus grand nombre d'élèves de bien se nourrir, de créer des emplois de qualité, de favoriser l'achat local et d'éveiller la communauté scolaire à la coopération;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à verser à Le Goût-Heure, COOP de solidarité, une subvention au montant de 250,54 \$, payable à même le poste budgétaire 02-110-00-975, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2018-307

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES POMICULTEURS DE MONT-SAINTE-HILAIRE - " CROQUEZ MONT-SAINTE-HILAIRE 2018 "**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le paiement d'une aide financière au montant maximal de 14 100,00 \$ à l'Association des pomiculteurs de Mont-Saint-Hilaire, dans le cadre de la campagne de promotion " Croquez Mont-Saint-Hilaire 2018", et ce, selon les termes et conditions déterminées entre les représentants de ladite association et la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

Que ce montant soit payable à même le poste budgétaire 02-192-00-345, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2018-308

**AUTORISATION DE SIGNATURE - NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA SÉCURITÉ INCENDIE ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et les municipalités de McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil (ci-après nommées: les PARTIES) se sont prévalues des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les PARTIES ont exprimé, par voie de résolution, leur intention de constituer une régie intermunicipale d'incendie;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier l'entente signée le 10 avril 2018 en vertu de la résolution numéro 2018-141 puisque la date de l'entrée en vigueur de la RÉGIE est différente de celle du début de ses opérations et qu'il est donc requis d'adopter une nouvelle entente à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la nouvelle *Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale*.

2018-309

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDA I - ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA PÉRIODE DE TRANSITION POUR LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT l'*Entente intermunicipale concernant la période de transition pour la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* intervenue entre les parties le 30 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier l'Entente puisque la date de l'entrée en vigueur de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu est différente de celle du début de ses opérations et que le budget de transition a été modifié;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, l'addenda I à l'*Entente intermunicipale concernant la période de transition pour la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*.

2018-310

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 27 JUIN 2018 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 27 juin 2018 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2018-025-R : Intersection rue Belval et boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - Signalisation
- 2018-026-R : Rue Louis-Pasquier - Contrôle de vitesse
- 2018-027-R : Rue des Falaises - Stationnement
- 2018-028-R : Rue des Falaises - Interdiction de stationnement
- 2018-029-R : Boulevard Honorius-Charbonneau - Stationnement
- 2018-030-R : Montée des trente - Panneau indicateur de vitesse
- 2018-031-R : Rues Oliva-Delage et du Centre-Civique - Piste piétonnière
- 2018-032-R : Rue Savoy - Autobus scolaires
- 2018-033-R : Boulevard De Montenach et rue Hébert - Arrêt obligatoire
- 2018-034-R : Stationnement des véhicules lourds et récréatifs
- 2018-035-R : Piste cyclable - rue Sainte-Anne et boulevard de la Gare - Signalisation piétons
- 2018-036-R : Rue Forest - Vitesse et dos d'âne
- 2018-037-R : Rues Maricourt et Campbell - Stationnement
- 2018-038-R : Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - Piste cyclable sous le viaduc du CN
- 2018-039-R : Rue Louis-Ducharme et montée des Trente - Passage piétonnier
- 2018-040-R : Rues Rembrandt et Lamartine - Signalisation et dos d'âne
- 2018-041-R : Toute la ville - Bruit des véhicules à moteur
- 2018-042-R : Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier intersection rue des Falaises - Accès aux commerces
- 2018-043-R : Offre de services professionnels - Sécurisation des traverses, mesures de modération de la circulation et enlèvement d'arrêts
- 2018-044-R : Rue Forest - Couloirs piétons

2018-311

**COMPTES RENDUS DES RENCONTRES NO 21 DU 31 MAI 2018, NO 22 DU 14 JUIN 2018, NO 23 DU 21 JUIN ET NO 24 DU 10 JUILLET 2018 DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception des comptes rendus des rencontres no 21, no 22, no 23 et no 24 tenues respectivement les 31 mai 2018, 14 juin 2018, 21 juin et 10 juillet 2018 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault se retire des délibérations entourant ce sujet de l'ordre du jour.

2018-312

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 31 JUILLET 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 31 juillet 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault se retire des délibérations entourant ce sujet de l'ordre du jour.

2018-313

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2018-49, 2018-54, 2018-59, 2018-63, 2018-66, 2018-67, 2018-69, 2018-70, 2018-72, 2018-73, 2018-74, 2018-75, 2018-76 ET 2018-77**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 31 juillet 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2018-54 : 507, rue Melba  
Plans et recommandation 2018-96-R (annexe A)
- PIIA 2018-63 : 553, rue Chapleau  
Plans et recommandation 2018-97-R (annexe B)
- PIIA 2018-66 : 856, rue des Bernaches  
Plans et recommandation 2018-98-R (annexe C)
- PIIA 2018-67 : 830, rue George-Westinghouse  
Plans et recommandation 2018-99-R (annexe D)
- PIIA 2018-69 : 380, chemin des Patriotes Sud  
Plans et recommandation 2018-101-R (annexe E)
- PIIA 2018-70 : 161, rue Provencher  
Plans et recommandation 2018-102-R (annexe F)

*Le conseil approuve la recommandation 2018-102-R, sauf en ce qui a trait au 3<sup>e</sup> élément inscrit à la liste des modifications requises : " Architecture " " L'ajout de la nouvelle fenêtre d'angle à la droite de la porte d'entrée donnant sur le vestibule devra être retiré du projet " qui est désapprouvé par ce conseil.*

- PIIA 2018-72 : 98-100, rue Sainte-Anne  
Plans et recommandation 2018-104-R (annexe G)
- PIIA 2018-73 : 742, rue des Passerins (lot 4 373 587)  
Plans et recommandation 2018-105-R (annexe H)



- PIIA 2018-74 : 497, rue Viens  
Plans et recommandation 2018-106-R (annexe I)
- PIIA 2018-76 : 800, chemin Rouillard  
Plans et recommandation 2018-108-R (annexe J)
- PIIA 2018-77 : Rue Forbin-Janson (construction école primaire)  
Plans et recommandation 2018-109-R (annexe K)
- PIIA 2018-75 : 725, rue du Cheval-Blanc (lot 3 882 918)  
Plans et recommandation 2018-111-R (annexe L)
- Révision PIIA 2018-59 : 167, rue Sainte-Anne  
Plans et recommandation 2018-112-R (annexe M)
- Révision PIIA 2018-49 : 60, chemin des Patriotes Sud  
Plans et recommandation 2018-113-R (annexe N)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;  
EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " N " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault réintègre les débats.

2018-314

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2018-68 ET 2018-71 - REFUS**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 31 juillet 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2018-68 : 721, boulevard De Montenach  
Plans et recommandation 2018-100-R (annexe A)
- PIIA 2018-71 : 450, Cours de la Raffinerie, app. 103  
Plans et recommandation 2018-103-R (annexe B)

CONSIDÉRANT QUE ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, lesquels plans étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement explique la demande de dérogation mineure 2018-05.

...Monsieur le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2018-05 concernant le 500, rue Mauriac :

Aucune intervention.

**2018-315**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-05 - 500, RUE MAURIAC**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2018-05 présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 500, rue Mauriac, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but de permettre un projet de subdivision du lot 1 819 326 au cadastre du Québec, en deux lots distincts sur chacun desquels serait située une propriété.

La demande consiste à autoriser, pour le lot où sera située la nouvelle propriété, une largeur de terrain de 16,49 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une largeur minimale de 18 mètres, permettant ainsi une dérogation de 1,51 mètre, tel qu'il appert au plan émis par monsieur Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, en date du 3 juillet 2018, portant le numéro de minute 14626, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante. Cette demande a pour but de rendre conforme le nouveau lot constructible.

Le nouveau lot créé pour la propriété existante serait conforme à la réglementation en vigueur.

**2018-316**

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - 497, RUE VIENS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande d'autorisation pour une occupation du domaine public datée du 12 juillet 2018, visant la reconstruction de la galerie en façade de la résidence située au 497, rue Viens, à Mont-Saint-Hilaire, laquelle demande est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que ce projet se fera sur le lot 2 349 307, au cadastre du Québec, en faveur de la résidence sise sur le lot 1 820 045 audit cadastre.

Que les coûts associés à la reconstruction, de même que ceux inhérents à l'entretien de la galerie seront assumés par le demandeur.

Que la gestion de la circulation lors des travaux de rénovation est sous la responsabilité du demandeur.

Que l'empiètement du domaine public se limite à un maximum de 0,48 mètre, tel que décrit au plan d'implantation préparé par monsieur Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, en date du 20 juin 2018, portant la minute 14580, lequel plan est joint à la présente résolution comme annexe " B " pour en faire partie intégrante.

Que la présente demande d'autorisation pour une occupation du domaine public pour une galerie, le long de la rue Viens sur le lot 2 349 307 au cadastre du Québec, en faveur de la résidence sise sur le lot 1 820 045 audit cadastre, est approuvée en conformité avec la recommandation monsieur Christian Charron, chef de division au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 26 juillet 2018 et en conformité à la recommandation 2018-106-R émise par le CCU en date du 31 juillet 2018.

2018-317

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-5 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1001 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1001-5, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 1001 concernant la régie interne du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-318

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-3 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE POUR ACCUEILLIR DES ACTIVITÉS D'HÉBERTISME À L'INTÉRIEUR D'UN BOIS D'INTÉRÊT À MÊME LA ZONE AF-11 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 11 juin 2018;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1235-3, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de créer une nouvelle zone pour accueillir des activités d'hébertisme à l'intérieur d'un bois d'intérêt à même la zone AF-11 ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-319

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1274 - RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 981 SUR LES SALLES ET APPAREILS D'AMUSEMENT - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1274, intitulé: " Règlement abrogeant le Règlement numéro 981 sur les salles et appareils d'amusement ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-320

**SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE EN MATIÈRE DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES DE LA RUE CAMPBELL (DE MONTÉE DES TRENTE À RUE FORTIER) - LABO S.M. INC.**

CONSIDÉRANT la résolution 2015-421 adoptée lors de la séance du 7 décembre 2015 par laquelle le conseil municipal octroyait le contrat ING 2015-22 à la firme Labo S.M. inc., et ce, pour le mandat annuel en matière de contrôle qualitatif des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE conformément au document dudit appel d'offres, ce contrat prévoyait une option de reconduction pour 2 années supplémentaires et que le conseil a approuvé, le 4 décembre 2017, par le biais de la résolution 2017-461, le renouvellement dudit contrat pour l'année 2018, selon l'indexation des coûts prévus au devis;

CONSIDÉRANT QUE de tels services sont requis dans le cadre du projet de réfection d'infrastructures urbaines de la rue Campbell (de montée des Trente à rue Fortier);

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le budget proposé par la firme Labo S.M. inc., au montant de 42 004,06 \$, incluant les taxes, pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre du contrat ING 2018-01 pour les travaux de réfection d'infrastructures urbaines - rue Campbell (de montée des Trente à rue Fortier).

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 12 juillet 2018.

Que ladite dépense, décrite au bon de commande SI-34, soit payable à même le Règlement numéro 1266 (poste budgétaire 58-218-12-661), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2018-321

**OCTROI DU CONTRAT FIN 2018-01 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2018-2019 ET 2020 - RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., au montant de 68 410,13 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat FIN 2018-01 concernant des services professionnels pour l'audit des états financiers consolidés pour les années 2018-2019-2020, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que ce contrat comporte une option de prolongation pour deux années supplémentaires, soit les années 2021 et 2022.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 25 juillet 2018.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2018-322

**OCTROI DU CONTRAT ING18-E03-A02 - INSPECTION TÉLÉVISÉE RÉSEAUX D'ÉGOUTS - LE GROUPE ADE INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Le Groupe ADE inc., au montant de 32 941,95 \$, incluant les taxes, comprenant l'option 1, dans le cadre du contrat ING18-E03-A02 pour l'inspection télévisée des réseaux d'égouts, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 20 juillet 2018.

Que la dépense, décrite au bon de commande SI 18-38, au montant de 32 941,95 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-415-10-521, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

## QUESTIONS DE L'ASSISTANCE.

M. Ferdinand Berner	Programme de surveillance des personnes âgées en temps de canicule Arrosage des arbres
M. Pierre Bergeron	Parc de la Gare - aménagement - mobilier urbain Stationnement rue de la Betteraverie
M. Gaston Meilleur	Circulation rue Rouville et route 116 - interdiction de tourner à droite Vitesse chemin des Patriotes - présence policière Rue Sainte-Anne et chemin des Patriotes - Arrêt
Mme Caroline Desfossés	Taxi-bus Caméra de surveillance privée Processus de traitement des plaintes
Mme Jacqueline Poirier	Parc des Moulins – déchets Contrôle de la circulation – chemin de la Montagne
M. Marc Boucher	Consultation publique PPU Centre-ville Développement rue Saint-Georges VS objectifs du PUD
M. Jacques Charbonneau	Suivi de la demande à la SÉMECS Perception de l'avenir pour Mont-Saint-Hilaire et legs
Mme Luce Cloutier	Politique sur la participation citoyenne
Mme Valérie Mongeau	Projet rue Saint-Georges Protection du patrimoine visuel
Mme Suzanne Simard	Développement rue Saint-Georges Diffusion de l'information aux citoyens Sondage CAZA-16
M. Jean-Luc Halde	CAZA-16 – rencontre avec les propriétaires Arrosage des arbres Spa Strøm Mont-Saint-Hilaire - stationnement
M. Jacques Charbonneau	Développement de Mont-Saint-Hilaire - opinions des citoyens
M. Marc Boucher	Rue Saint-Georges Soirée d'information
Mme Caroline Desfossés	Consultations publiques
Mme Luce Cloutier	Participation citoyenne Écoute des citoyens Objectifs du PUD vs PPU Centre-ville
M. Jean-Yves Héroux	Respect du PUD - superficie PPU

2018-323

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 21 h 40.

---

**Yves Corriveau, maire**

---

**Michel Poirier,  
Greffier adjoint**